

Madame, Monsieur,

Le contrat de ville parisien, engagement conjoint de l'Etat et de la Ville de Paris signé en 2015 pour une durée de 5 ans a fait l'objet d'une prorogation de 3 années. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Il est organisé autour de 3 grands piliers, grandir, habiter et travailler et intervient dans les 8 arrondissements comprenant 20 quartiers prioritaires et 21 quartiers de veille active.

Son renouvellement sur la période 2024-2030, est en cours et doit aboutir à une actualisation de la géographie prioritaire, sur la base du critère de revenu inscrit dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et à la signature d'un nouveau contrat de ville en mars 2024.

Considérant le processus en cours, l'appel à projet Politique de la Ville et Ville Vie Vacances (VVV) 2024 est ouvert sur l'ensemble des actuels QP parisiens des 8 arrondissements concernés. L'année 2024 sera une année de transition afin de prendre en compte les évolutions progressivement.

Les dispositifs spécifiques comme la Réussite Educative et le Plan Régional pour l'insertion des Jeunes seront renouvelés et le financement des actions associatives en direction des habitants, dans une perspective d'« aller vers » les populations les plus éloignées de leurs droits restent notre priorité.

Une attention particulière sera portée aux projets axés sur :

- La continuité éducative, l'éducation au numérique et particulièrement aux médias, ainsi que la lutte contre le décrochage scolaire ;
- Une occupation positive des espaces publics et communs et la tranquillité publique ;
- L'accès à l'emploi et à la sécurisation des parcours, notamment pour les publics fragiles (jeunes et familles monoparentales en particulier) ;

Les actions portant sur les thématiques transversales suivantes sont attendues :

- la sensibilisation à la citoyenneté, à la laïcité et aux valeurs de la République, la lutte contre les discriminations ;
- la préparation à l'adaptation au changement climatique ;
- la santé, notamment mentale, et celle des jeunes en particulier ;
- l'accès aux droits, ce qui inclut la lutte contre la fracture numérique et le non-recours ;
- des projets liés au sport et à la culture, dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;

Le principe d'égalité entre les femmes et les hommes est posé comme prérequis dans chaque action.

Le cadre de l'appel à projet 2024 :

Dans le but de donner plus de lisibilité et d'efficacité à nos actions, l'Etat et la Ville de Paris ont regroupé dans un calendrier unique les deux appels à projets Politique de la Ville et Ville Vie Vacances.

Les critères et modalités de dépôt des dossiers :

Les projets comporteront obligatoirement des indicateurs de résultat et d'impact qui permettront d'évaluer l'action menée.

Les demandes de subventions adressées dans le cadre de cet appel à projets devront également systématiquement indiquer les co-financements perçus pour la réalisation d'actions passées ou sollicitées pour l'année 2024.

Les critères et les modalités de dépôt de vos dossiers de demande de subvention sont détaillés dans les documents joints. Il est à noter que la Ville de Paris déploie à compter du 18 septembre prochain une nouvelle plateforme de dépôt et de suivi des demandes de subventions.

Les équipes de développement local et les délégués du Préfet sont à votre disposition pour vous accompagner dans la formalisation de votre projet ainsi que pour la procédure de dépôt de votre dossier. Des ateliers d'accompagnement au dépôt des demandes de subvention, en format présentiel et dématérialisé, seront organisés fin septembre début octobre.

Nous attirons votre attention sur le fait que cet appel à projets sera ouvert à compter du 25 septembre et sera clos le 20 octobre prochain. Toute demande parvenue après cette date ne pourra être examinée par nos services. En outre, des réunions de lancement de cet appel à projets se dérouleront comme chaque année au sein de chaque arrondissement.

Nous vous remercions de votre implication dans la mise en œuvre de la politique de la Ville au service des habitants des quartiers populaires et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Le Préfet,
Directeur de cabinet du Préfet,
de la région d'Ile de France,
Préfet de Paris**


Christophe NOEL DU PAYRAT

**L'Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de la Politique de la Ville**



Anne Claire BOUX